

voulu—du travail pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.

A Moncton (Nouveau-Brunswick), il a dit:

Le parti conservateur va trouver du travail pour tous ceux qui en désirent, ou il succombera à la tâche. Je promets de mettre fin au chômage.

A Sarnia (Ontario), il a dit:

Quelqu'un est responsable du chômage; pas les individus, mais les gouvernements. Les gouvernements, par leurs majorités au Parlement ont la responsabilité de toute la législation.

Voici comment il s'est exprimé à Québec:

C'est du travail que vous voulez, et non pas des conférences. De l'ouvrage vous allez en avoir.

Tels sont les discours qui ont porté au pouvoir le leader du parti conservateur. Ces engagements ont été complètement oubliés, et sont maintenant répudiés. Le discours du trône déclare que tout ce que le Gouvernement va faire est cela même que le chef du parti conservateur, le premier ministre actuel du Canada, a dit explicitement qu'il ne ferait pas: donner l'aumône au lieu d'accorder du travail.

Mais la question possède un autre aspect encore plus sérieux. Lorsque le premier ministre dirigeait les forces conservatrices durant la campagne de 1930, il a déclaré que le chômage était un problème national, et, comme on le voit dans une des citations que j'ai lues, il fallait trouver un projet national pour faire face à toute la situation.

Le discours du trône indique que le Gouvernement a abandonné complètement ce projet, si même il en a jamais eu l'idée. Aujourd'hui, non seulement il ne songe plus à ce projet, mais il prétend que dans les questions de chômage il ne faut pas penser à la responsabilité nationale. Ecoutez un moment ce que le leader actuel du ministère a dit à Calgary le 12 juin 1930:

Je demande que le Parlement formule un plan défini pour le soulagement permanent du chômage, et que le Parlement s'occupe de ce problème national. . . . Je suis convaincu que ce chômage a cessé d'être local et provincial, et est devenu d'importance nationale.

Comparez maintenant ces paroles avec celles prononcées par le premier ministre dès le 6 septembre de cette année, lorsqu'il s'est fait entendre à Calgary devant une délégation des villes et des provinces de l'Ouest:

Quant à moi, l'administration des secours du chômage ne dépend pas du gouvernement fédéral. Cependant, je verrai si nous pouvons remédier à la situation. Je ne suis pas prêt à empiéter sur la Constitution et dire que la responsabilité doit être placée d'abord sur les épaules du gouvernement fédéral."

Il a dit qu'il n'était pas juste de s'attendre à ce que le Gouvernement du Dominion acceptât cette nouvelle responsabilité. C'était une question provinciale, selon lui et la passer au

gouvernement fédéral était tout simplement débarrasser l'administration provinciale de l'une de ses responsabilités primitives.

Si, comme on le demandait, le gouvernement fédéral entreprenait de diriger l'administration des fonds du chômage, les villes et les villages perdraient leur droit de surveillance et une commission serait nommée par le Gouvernement.

Mais M. Bennett a dit qu'il n'était pas encore arrivé au point de dire: "Je pense que le gouvernement fédéral est mieux outillé que les provinces ou les municipalités pour s'occuper de ces questions".

Cette citation est prise de la *Gazette* de Montréal du 7 septembre 1932. Cette attitude n'est-elle pas en complète contradiction avec la politique d'abord énoncée? En premier lieu, il déclare que le problème est d'un caractère national et que le Gouvernement veut donner du travail,—ces engagements ont été pris,—et maintenant le premier ministre après deux ans de pouvoir dit à la veille de la quatrième session du Parlement, que le problème n'est pas national; qu'il n'a pas l'intention de mettre en vigueur le programme de donner de l'ouvrage, mais que, dorénavant, le plus que le Gouvernement pourra faire sera de contribuer à des indemnités de chômage.

Que le premier ministre sache bien que cette répudiation de ses promesses aggrave terriblement la situation du pays. C'est cette sorte de choses, qui plus que tout le reste, crée le ressentiment et l'agitation au Canada. Est-il surprenant après cela que les ouvriers perdent confiance dans les gouvernements? Est-il étonnant que les gens deviennent cyniques à l'égard des promesses qui leur sont faites par ceux qui administrent les affaires du pays alors qu'il existe une si flagrante contradiction, une telle répudiation des engagements pris, engagements qui les ont portés au pouvoir?

Le ministère avoue maintenant son incapacité,—le discours du trône l'admet franchement,—de traiter ce problème du chômage. Puis-je alors répéter au premier ministre ce que j'ai dit à chaque session antérieure: Ne peut-il confier ce problème à un groupe de personnes capable au moins de suggérer une solution?

Je reviens à ce que j'ai proposé à la session spéciale lorsque le Parlement a été convoqué pour discuter ce sujet et ce que j'ai répété à chaque session depuis, à savoir qu'un comité national ou une commission nationale devrait être nommée pour l'administration des deniers accordés par le Trésor fédéral dans le but de soulager le chômage; que dans l'urgence actuelle ce comité devrait considérer le problème comme national et travailler de concert avec les provinces et les municipalités, non pas pour s'ingérer dans leur travail administratif, mais pour exprimer son opinion en ce qui regarde la dépense des sommes provenant du Trésor. Antérieurement, j'ai en-